



CSASD du 02 /02/24

Département de l'Hérault

Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames Messieurs les membres du CSA-SD, le SNALC souhaite commencer sa déclaration par présenter ses condoléances à l'administration. La mobilisation d'hier, qui a même concerné les chefs d'établissement, annonce, ne nous y trompons pas, que le « choc des savoirs » n'aura pas lieu. Le SNALC faisait pourtant partie des rares syndicats séduits par le projet de réforme, présentant quelques similitudes avec sa proposition de collège modulaire. Mais très vite, nous avons pu constater l'extrême habileté du ministère pour saborder sa propre réforme. Nous n'avons pas été écoutés ; ni sur le nombre de niveau à impacter, ni sur le calendrier trop rapide, ni sur les moyens nécessaires.

Les dotations globales horaires de nos collègues sont clairement insuffisantes. Pour la plupart, il manque une bonne dizaine d'heures pour mettre en place les groupes de niveaux. La clé utilisée a même réussi à diminuer la dotation de plusieurs collèges dont le nombre d'élèves est en augmentation. C'est déjà choquant en contexte normal, mais là ça nous laisse pantois ! Cela oblige les chefs d'établissement à rogner sur leur marge, et les équipes à se confronter à des choix cornéliens : Quel dédoublement supprimer ? À quelle option amputer des heures, préparant sa disparition totale ? Y compris là où les IPS sont les plus faibles ! Les personnels sont plus que fatigués de la contradiction entre les annonces et les actes. Et que dire de l'absence de cadrage précis de la réforme en l'absence de textes ? Comment peut-on imaginer maintenir les personnels sous pression, sans qu'ils puissent anticiper leurs futures conditions de travail pour la rentrée prochaine ? L'organisation pédagogique a besoin de temps et d'anticipation. Dans de telles conditions, comment ne pas penser que les décideurs n'ont qu'une vague notion du « métier » d'enseignant ? L'annonce de l'arrêt des suppressions de postes dans le second degré allait dans le bon sens. Mais nous craignons qu'il ne s'agisse que d'une annonce.

Et puis il s'agit aussi de recruter ! Pour que ce plan soit une vraie bonne mesure, le SNALC attend encore beaucoup : de réels moyens à l'heure où il est devenu urgent de recruter davantage d'enseignants en mathématiques et en lettres. Le SNALC le dit clairement : le ministère doit marcher sur deux jambes, et les questions pédagogiques n'avanceront que si les questions de ressources humaines vont au même rythme. Mais il ne s'agit pas de recruter au rabais ! L'exigence doit rester la règle pour les enseignants eux-mêmes, garantie par un concours et une formation solide.

Dans certaines disciplines, la situation est alarmante. 90 postes ouverts au concours en lettres classiques en 2024. À Béziers par exemple, dans 4 collèges sur 6 l'enseignement LCA n'est plus assuré par un professeur de lettres classiques. Comment promouvoir, dans ces conditions, une discipline dont le recrutement est déjà fort mis à mal par les DGH et le manque de volonté de certaines directions ? À l'heure du grand plan du « Choc des savoirs », la diminution de l'offre en langues anciennes est peu cohérente et serait une énorme erreur stratégique, car elles devraient au contraire être offertes à tous les élèves en renforcement du français.

D'une manière générale, la contractualisation se généralise, avec des recrutements à la volée, sans véritable vérification des compétences, de personnels mal rémunérés et donc souvent volatiles.

Et que dire des modalités RCD du Pacte, qui ne traduisent en rien un souci d'enseignement de qualité : remplacement dans une autre matière, un enseignant qui ne connaît pas les élèves, voire un AED avec support numérique ! Et la mise en place gérée localement induit une rupture d'égalité d'un établissement à l'autre. Nous sommes aujourd'hui dans la plus grave crise de recrutement de professeurs jamais connue. Et nombreux sont les collègues désireux

de changer de voie ou quitter l'Éducation nationale. Les salaires sont toujours en berne, particulièrement pour les collègues dans le second et le troisième tiers de carrière, dont le pouvoir d'achat n'en finit plus de décliner. Selon diverses études, la baisse des salaires réels a atteint près de 28 % de 1982 à 2018. Les dernières revalorisations ont été loin de compenser la baisse du traitement et l'inflation. Les salaires des enseignants français sont bien inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le déclassement des enseignants n'est donc pas qu'un ressenti, il est, hélas, bel et bien réel et résulte d'un sous-investissement chronique dans la fonction publique. Pourtant, aucun rattrapage salarial en vue. La priorité absolue du SNALC est donc celle de l'attractivité de nos métiers, qui est corrélée à notre niveau de rémunération. Le SNALC continue de demander un rattrapage salarial pluriannuel et de dénoncer la pseudo revalorisation du Pacte, qui ouvre en outre la boîte de Pandore de la destruction des statuts. Le SNALC en attend toujours un bilan précis.

Comment espérer rendre attractif le métier quand, par ailleurs, les conditions de travail réelles de nos collègues se sont fortement dégradées ces dernières années, comme en témoignent les nombreuses agressions médiatisées. Ces dernières ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. Sans parler de l'état de déshérence absolue de la médecine du travail, qui ne sera bientôt plus en mesure de soigner personne, faute de médecins, ainsi que les résultats catastrophiques de l'enquête qu'il a menée l'an dernier sur l'accompagnement des personnels en situation de handicap. Sur le dossier des conditions de travail, le SNALC est en totale opposition à la politique du ministère sur la formation continue des professeurs du second degré hors temps devant élèves.

De même, nous ne le répèterons jamais assez, la gestion à l'économie de l'école inclusive une source de souffrance terrible pour une large majorité de personnels et d'élèves. Le manque de places en IME et ou ITEP est devenu plus qu'urgent à traiter, ce qui permettrait aux ULIS de retrouver leur véritable fonction. Les situations explosives se multiplient et les personnels n'ont plus le temps d'attendre une meilleure prise en charge par les ARS. Si l'école n'est pas responsable de la pénurie des services de santé, son rôle n'est pas pour autant de la pallier. L'école ne peut pas tout... Le SNALC demande un vrai plan d'accueil digne et humain, qui passe aussi par un statut de fonctionnaire pour les AESH.

Il est par ailleurs indispensable de renforcer l'encadrement des élèves par le recrutement d'AED, trop souvent en nombre insuffisant dans les collèges. Le SNALC se félicite du rejet des PAS et ARE par le Sénat, et espère que l'Assemblée donnera les mêmes suites à ce projet complètement hors-sol.

Nous terminerons par l'actualité de ce mercredi ; la question de l'égalité des chances est plus que jamais au cœur des préoccupations, suite au rassemblement du collectif constitué pour demander la refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Le SNALC attend des engagements forts auprès du ministère, pour que les collèges et les écoles réclamant leur entrée dans le réseau d'éducation prioritaire puissent être entendus.

Nous le redisons, on ne fera pas une École de qualité en ayant comme principal objectif les économies budgétaires. C'est la seule condition pour ne pas créer une éducation à deux vitesses et pour promouvoir une réelle égalité des chances, sans créer de ghettos éducatifs.

Je vous remercie pour votre écoute